

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 mai 2016

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 25 mai 2016 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 18 mai 2016.

Etaient présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Mireille CARQUIGNY, Philippe PLOYER, Laurent BAILLY, Christine BESOMBE JOLLY, Pascale ROUX, Daniel BEY, Colette CHAPUIS, Laurent GARCIA, Mireille KAMMERLOCHER, Marie-Hélène DUROCQ, Corinne BLAISE.

Absente excusée : Danièle TARTRAT ayant donné pouvoir à Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Daniel BEY

Administration : Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 6 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

M. Daniel BEY, conseiller le plus ancien, présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 360 203.88 €	127 640.55 €
Recettes : 472 434.29 €	132 201.85 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015 : 201 528.91 €

Ces deux comptes présentant les mêmes résultats sont adoptés à l'unanimité par les membres du conseil.

SCHEMA DEPARTEMENTAL de COOPERATION INTERCOMMUNALE

La loi oblige les communautés de communes dont la population est inférieure à 12 000 habitants à se regrouper avant le 1er janvier 2017.

Un projet de périmètre de la C.C.V.G a été arrêté par la Préfecture de Haute Saône et les communes ont 75 jours pour se prononcer.

Après débat et en tenant compte du fait que le souhait des communes concernées est de ne pas intégrer la Communauté de Communes Val de GRAY, le Conseil n'adhère pas au projet proposé (11 abstentions et 4 votes contre)

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017 : Le prochain recensement de la population de GRAY LA VILLE se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Un coordonnateur et des agents recenseurs seront désignés et recrutés afin de préparer et réaliser les enquêtes de recensement au mieux pour l'année 2017. L'Insee demandant dès à présent que le coordonnateur soit nommé, il est proposé la candidature de la Secrétaire de Mairie qui a déjà occupé ce poste lors des précédents recensements.

Un arrêté du Maire viendra ratifier ce choix.

OPTIMISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC:

Le remplacement des luminaires se poursuit. Plusieurs devis sont produits pour l'installation de 80 points lumineux. C'est le devis de l'entreprise de J.M FROTEY qui est retenu à l'unanimité. Un dossier de demande de subvention auprès du SIED est en cours de constitution.

MISE A LA REFORME

Le Maire donne lecture de l'état de l'actif communiqué par Mme la Trésorière de GRAY, arrêté au 31 décembre 2015. Il propose de mettre à la réforme les biens hors service, pour un montant total de 10 065.40 €. Décision acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **ZONES de PROTECTION ARCHITECTURALE, URBAINE et PAYSAGERE** : La loi portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle 2 impose la transformation de la ZPPAUP en AVAP. La Ville de GRAY s'apprête à faire la démarche et propose à la commune de GRAY LA VILLE de participer à la commission locale chargée de l'instruction.

Après discussion, il est décidé de ne pas adhérer à ce processus, trop peu de périmètre communal étant concerné.

- **VOIRIE HAUT DES BERGERIES** : le comptage a été réalisé et au vu du nombre de passages journaliers, une nouvelle réglementation sera instaurée dans les meilleurs délais.

- **FINANCES** : une subvention avait été sollicitée auprès du Conseil départemental pour le changement de la lame de déneigement : la réponse a été négative car « tout dossier dont le montant calculé de subvention est inférieur à 1 000 € est déclaré irrecevable » et le montant de la subvention à espérer était de 979€. La Commune peut donc continuer à déneiger les voies départementales en et hors agglomération mais ne peut prétendre être aidée dans le financement du matériel acheté pour réaliser ce travail... Un courrier sera envoyé au Président du Conseil départemental pour faire part du mécontentement.

- **CHEMIN DES RIVES DE SAONE** : suite aux travaux de remise en état de la véloroute par le Département, pour la sécurité des promeneurs à pied et à vélo, toute circulation de véhicules à moteur sera interdite, sauf pour les engins agricoles et les véhicules de service ; c'est un arrêté du Maire qui doit réglementer cette circulation ; un vaste débat s'instaure sur la nécessité ou non d'installer une barrière afin de décourager les éventuels véhicules récalcitrants.

- **PARKING DE L'EGLISE** : les travaux d'ouverture du parking côté Place de la Paix pour faciliter l'accessibilité sont presque terminés, il manque la signalisation.

- **COMMUNES « NOUVELLES »** : à l'initiative du Maire de GRAY, une réunion d'information a été organisée en Mairie de GRAY sur la possibilité de création d'une commune nouvelle réunissant les 6 communes de l'ancien District Urbain de GRAY (GRAY, ARC-LES-GRAY, ANCIER, GRAY-LA-VILLE, RIGNY et VELET). Un groupe de travail comprenant des représentants de chacune de ces communes va se constituer.

- **COMPTEURS LINKY** : la loi de transition énergétique prévoit de rendre obligatoire cette sorte de compteur (électricité et gaz). La question qui est posée est : une commune peut- elle s'opposer à la pose de tels compteurs , son autorisation n'étant pas requise...Devant la mobilisation qui se fait jour, le Conseil municipal décide de solliciter une rencontre avec un interlocuteur d'EDF/ErDF .

Le Maire, Yvan GUIGNOT

POUR INFORMATION Vendredi 17 juin

